

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

SZ-75 Herbicide

FDS n° : 6109-4-A
Date de révision : 2019-11-22
Format: NA
Version 1



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit SZ-75 Herbicide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 6109-4-A

Legacy Product Code FO000435

Synonymes SULFENTRAZONE (FMC 97285): 2', 4'-dichloro-5' - (4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl) méthanesulfonanilide (nom IUPAC); N- [2,4-dichloro-5- [4- (difluorométhyl) -4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl] phényl] méthanesulfonamide (Nom du CAS)

Ingrédient(s) actif(s) Sulfentrazone

Famille chimique Triazolinones

PCP # 33832

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722)
Email: SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Urgences médicales :
1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident, appelez le:
1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA


Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE**

Danger

Mentions de danger
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H332 - Nocif par inhalation
 H350 - Peut provoquer le cancer
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée


Conseils de prudence - Prévention

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxiques pour les organismes aquatiques. Peut être nocif par contact cutané.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Sulfentrazone	122836-35-5	75
Toluene	108-88-3	1-5
Sodium diisopropylnaphthalenesulfonate	1322-93-6	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avalier. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés	Effets sur le système nerveux central.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Incendie mineur	Produit chimique, Dioxyde de carbone (CO ₂).
Incendie majeur	Eau pulvérisée, Mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Évitez les jets puissants.
Dangers spécifiques du produit	Le produit en poudre peut former des mélanges poussière-air explosifs
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isoler la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions environnementales	Tenir les personnes et les animaux à l'abri des fuites / déversements et au vent. Gardez les matériaux hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts. Garder hors des voies navigables.
Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Matériel d'emballage Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm	IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³	Mexico: TWA 20 ppm
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.

Protection respiratoire Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Granules
État physique	Poudre sèche
Couleur	Brun
Odeur	Faible Moisi
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	6.5 - 7.5
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	38 lb/pi ³ @ 25 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur excessive
Matières incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Renseignements sur le produit**

DL50 orale 2416 mg/kg (rat femelle) (Basé sur un produit similaire)
DL50 épidermique > 5000 mg/kg (rat) (Basé sur un produit similaire)
CL50 par inhalation Sulfentrazone: > 4.13 mg/l (rat) 4 heures Concentration maximale atteignable (zéro la mortalité) (Basé sur un produit similaire)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant (lapin). (Basé sur un produit similaire).
Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin). (Basé sur un produit similaire).
Sensibilisation non sensibilisant (Basé sur un produit similaire)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Toluene (108-88-3)	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
Sodium diisopropylnaphthalenesulfonate (1322-93-6)	= 1350 mg/kg (Rat)	= 4200 mg/kg (Rabbit)	

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les signes de toxicité chez les animaux de laboratoire auxquels on a administré de la sulfentrazone comprenaient des convulsions cloniques, une ataxie, une hypersensibilité au toucher, une chromorhinorrhée, une coloration abdominogénitale, une diminution de la locomotion, des larmoiements, des écoulements nasaux et des yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique L'exposition chronique à la poussière de silice peut augmenter le risque de pneumoconiose ou de silicose, maladies chroniques affectant les poumons, caractérisées par une respiration laborieuse, une toux, une réduction de la capacité de travail, une réduction de la capacité pulmonaire, une hypertrophie et une insuffisance cardiaque

Mutagénicité Sulfentrazone: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Sulfentrazone. Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

Effets neurologiques sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

Toxicité pour la reproduction Sulfentrazone: Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Sulfentrazone: Le poids fœtal a diminué; L'ossification squelettique retardée observée à des doses non toxiques pour la mère est des effets réversibles et une dose-réponse est établie; Malformations observées chez les fœtus à des doses toxiques pour la mère et compatibles avec le mode d'action des inhibiteurs de la protoporphyrénine oxydase. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme impureté. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme impureté.

STOT - exposition unique Non classé.
STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets sur les organes cibles Sulfentrazone. Système hématopoïétique.

Effets neurologiques sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Toluene 108-88-3		Group 3		

Légende:CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Sulfentrazone (122836-35-5)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	96 h LC50	Onchorhynchus mykiss	> 120	mg/l
	99 d NOAEC	Onchorhynchus mykiss	2.95	mg/l
	48 h EC50	Daphnia magna	60.4	mg/l
	21 d NOAEC	Daphnia magna	0.2	mg/l
	120 h EC50	Pseudokirchneriella subcapitata	0.031	mg/l
	120 h EC50	Navivula pelliculosa	0.042	mg/l
	14-day EC50	Lemna gibba (duckweed)	0.0288	mg/l
	14-d NOAEL	Lemna gibba (duckweed)	0.019	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Toluene 108-88-3	72 h EC50: = 12.5 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) static 96 h EC50: > 433 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96 h LC50: 11.0 - 15.0 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 14.1 - 17.16 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 15.22 - 19.05 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: 5.89 - 7.81 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: 50.87 - 70.34 mg/L (Poecilia reticulata) static 96 h LC50: = 12.6 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 28.2 mg/L (Poecilia reticulata) semi-static 96 h LC50: = 5.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss) semi-static 96 h LC50: = 54 mg/L (Oryzias latipes) static	48 h EC50: 5.46 - 9.83 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 11.5 mg/L (Daphnia magna)
Sulfentrazone 122836-35-5	32.6	94 mg/L&5.9	60.4 mg/L&0.51
Sodium sulfate 7757-82-6		96 h LC50: 13500 - 14500 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: 3040 - 4380 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 13500 mg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50: > 6800 mg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: = 2564 mg/L (Daphnia magna) 96 h EC50: = 630 mg/L (Daphnia magna)
Sodium lignosulfonate 8061-51-6		48 h LC50: = 7300 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	

Persistence et dégradation

Sulfentrazone. Persistant dans le sol. Ne pas facilement hydrolyser. Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation

Sulfentrazone: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité

Sulfentrazone: Mobile, Peut atteindre les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

TMD

Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Sulfentrazone.
Désignation	UN3077, Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n°.o.s. (sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

ICAO/IATA

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN3077, Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n°.o.s. (sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

IMDG/IMO

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Sulfentrazone
Désignation	UN3077, Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n°.o.s. (sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Toluene - 108-88-3	108-88-3	1-5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui

SZ-75 Herbicide

FDS n° : 6109-4-A
Date de révision : 2019-11-22
Version 1

Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb 454 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Nocif est avalé. Provoque une irritation oculaire modérée.

Ce pesticide est toxique pour les invertébrés marins / estuariens.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Toluene - 108-88-3	Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Toluene 108-88-3	X	X	X

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Toluene 108-88-3	X	X	X	X	X	X	X	X
Sodium diisopropyl-naphthalenesulfonate 1322-93-6	X	X	X	X	X	X	X	X

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

*Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-11-22
Cause de la révision: Libération initiale

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique